



## ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ ET PROCESSUS DE REPORTING



Durée  
**6 heures**



Date début prochaine  
session  
**18/11/2024**



Nb places dispo.  
**7 places restantes**



Langue  
**FR**



### LIEU DE LA FORMATION

Référence : M4217

Effectif max : 20 participants

Langue : FR

Tarif : 0,00 € HTVA



### ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL  
DU BATIMENT SA.

## **PUBLIC CIBLÉ**

Responsables RSE-QS, Directions, Cadres, Service financiers.

Toute personne travaillant sur les problématiques ESG de son entreprise

## **OBJECTIF**

- Comprendre les principes de la double matérialité et leur importance pour le reporting CSRD
- Identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités relatifs aux thématiques ESG
- Publier les informations exigées par la CSRD pour une thématique matérielle.
- Connaître les normes de reporting, les différents types de rapport et les bénéfices du reporting extra-financier.
- Structurer un rapport conforme à la CSRD dans leur entreprise.
- Planifier la rédaction d'un rapport CSRD.
- Appliquer des astuces pratiques et des outils efficaces pour améliorer la qualité de leur reporting.
- Anticiper les deadlines et exigences de la directive CSRD pour un reporting proactif."

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Contexte réglementaire (européen et international)

Processus de double matérialité

- Les thématiques du secteur du bâtiment

- Méthodologie de la cotation

Pratiques du secteur

- Exemples de doubles matérialités dans votre secteur
- Comment est-ce que cela se traduirait-il dans votre organisation ?

Conclusion

- 5 clés de succès pour une double matérialité

Processus de reporting CSRD

- Organisation et structure des ESRS
- Composition des ESRS et correspondances

Processus de l'élaboration d'un rapport CSRD

Cas pratiques

- Exemples de rapports CSRD dans votre secteur
- Exercice pratique

## **PÉDAGOGIE**

Cours théorique avec revue d'exemples pratiques

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

Certificat de participation (pas d'évaluation finale, seul la présence compte)

**Frais d'inscription pris en charge  
Et remboursement à l'entreprise**

(135 € / jour de formation / personne)

Contactez le secrétariat de l'IFSB pour connaître les conditions



Le Fonds social européen  
investit dans votre avenir